

**REPRÉSENTATION PERMANENTE DE LA GRÈCE
AUPRÈS DE L'UNION EUROPÉENNE**

Section Administration – Organisation

Tél. : +322 5515643-754

e-mail : adminfin@rp-grece.be

Bruxelles, 02 Août 2022

N° de Protocole : 5497

À l'attention de : a) info@brunonielsgarden.be

b) gerenovconstruct@hotmail.com

c) siskas.nettoyage@gmail.com

Objet : "Invitation à soumettre une offre pour l'attribution des travaux & la fourniture des matériaux d'entretien, de réparation & le remplacement des installations d'assainissement dans l'enceinte de la résidence du Représentant permanent de la Grèce auprès de l'UE"

La Représentation Permanente de la Grèce auprès de l'UE (RPGUE), compte tenu des dispositions de la Loi hellénique 4412/2016 telle que celle-ci a été modifiée et est actuellement en vigueur, invite les intéressés à soumettre une offre / devis afin de pouvoir procéder à l'attribution directe et à la signature d'un contrat pour les travaux et la fourniture des matériaux nécessaires à l'entretien, la réparation et le remplacement des canalisations, réservoirs etc des installations d'assainissement des eaux usées dans l'enceinte de la résidence du Représentant Permanent. Le budget prévu s'élève à soixante-dix mille euros (70 000,00 €), TVA incluse. Nous invitons les intéressés à soumettre une offre tout en respectant le tableau des travaux / spécifications techniques ci-joint, en tant que condition nécessaire à la sélection de l'offre finale.

L'offre sera soumise à évaluation et doit comprendre :

- a) Le prix forfaitaire des travaux et services fournis, tous frais et TVA incluse
- b) Le montant de la TVA correspondante.
- c) La durée de validité de l'offre qui doit être valable au moins 3 mois.

C'est l'offre économiquement la plus avantageuse qui constitue le critère d'attribution du marché et ce, sur base du coût total. Les offres, doivent répondre dans leur ensemble, aux spécificités techniques requises et le montant du cout total, tous frais et charges incluses de ces offres, ne doit pas dépasser le montant de soixante-dix mille euros (70 000,00 €), et ce, y compris, le montant correspondant de la TVA.

Les offres peuvent être soumises par voie électronique (au format PDF), à l'adresse e-mail : adminfin@rp-grece.be ou envoyées / soumises sous forme imprimée (sous enveloppe fermée) au secrétariat de la Section Administration – Organisation de la Représentation Permanente de la Grèce auprès de l'UE (19-21 rue Jacques De Lalaing 1040 Bruxelles), jusqu'au 19 Août 2022 à 17h00, avec indication sur celle-ci de l'objet en question. Les offres soumises tardivement ne seront pas prises en compte.

Avant le contrat final, le soumissionnaire doit fournir :

1. Informations / attestations fiscales et de cotisations sociales (prouvant la situation régulière en matière de dettes fiscales et de cotisations sociales)
2. Casier judiciaire (Extrait du Casier Judiciaire)
3. Certificat valide de représentation de la société - documents juridiques de constitution / statut
4. Compte bancaire sous forme IBAN.

La Représentation Permanente se réserve le droit de demander aux participants les informations nécessaires à la documentation / évaluation des offres et les contractants sont tenus de les fournir. En outre, la Représentation Permanente en tant que Pouvoir Adjudicateur, se réserve le droit d'annuler la procédure et de la répéter avec ou sans modification des clauses prévues. Les participants n'auront, dans un tel cas, aucune exigence financière. Les offres des opérateurs qui n'ont pas été invités à soumissionner, ne seront pas prises en considération. La décision d'attribution sera notifiée par voie électronique à l'adjudicataire.

Le Représentant Permanent

Ioannis Vrailas
Ambassadeur

**REPRÉSENTATION DE LA GRÈCE
AUPRÈS DE L'UNION EUROPÉENNE**

**TABLEAU DES TRAVAUX, ÉQUIPEMENTS ET DES INTERVENTIONS
NECESSAIRES**

A. Soumission d'un calendrier et d'un plan de travail technique détaillé, ainsi que l'obtention de toute autorisation nécessaire auprès des autorités compétentes:

B. Conversion & rénovation des canalisations dans l'enceinte du bâtiment :

1. Enlèvement de l'ancienne tuyauterie principale, sur un trajet d'une longueur totale d'environ 70 mètres. Ce trajet, part du côté ouest de la maison et s'étend autour du périmètre (en forme de Π) au nord et au sud de la maison avant de terminer au réservoir au sud du jardin.
2. Enlèvement de l'ancienne chambre d'inspection
3. Évacuation des fosses septiques et des réservoirs d'eau de pluie avec une pompe
4. Entretien et isolation des fosses septiques et des réservoirs d'eau de pluie (vidange, nettoyage, isolation, etc.) avec réparation (fissures, pièces détachées, etc.) si / où cela est nécessaire
5. Ajout / installation d'une nouvelle fosse septique, supplémentaire, mesurant (environ) 2,50 mètres de long, 3,00 mètres de haut et 2,50 mètres de large. Le matériau de construction sera du plastique PVC dure de 8 mm d'épaisseur
6. Creusement de nouvelles tranchées dans toutes les longueurs/largeurs nécessaires (le volume des excavations est estimé à 12-15 m³)
7. Installation de nouveaux tuyaux, en PVC et d'un diamètre 125 mm, d'une longueur totale d'environ 70 mètres (voir 1)
8. Installation de 2 nouveaux drains d'égouts en PVC de dimensions 80 cm x 80 cm. Le matériau de construction sera également du plastique PVC et la profondeur sera de 1,70 mètre
9. Recouvrir / fermeture des tranchées et mise en place d'un nouveau gazon au niveau de ces tranchées (le volume des excavations est estimé à 12-15 m³)
10. Remplacement d'une dalle de béton de 70m² avec jointage
11. Restauration de la cour de la maison (réparation, remplacement des dalles et des conduites d'eaux pluviales qui seront endommagées par les travaux d'excavation)

C. Collecte des déchets, nettoyage, aménagement des espaces.

D. Fourniture d'une garantie écrite sur l'équipement.

-Garantie sur les matériaux et travaux main d'œuvre : au moins deux (2) ans sur l'entièreté du matériel neuf, à l'exception des pièces de rechange/matériaux devant être remplacés en raison de l'usure normale.

BUDGET TOTAL PRÉVU – TVA INCLUSE

70.000,00 €